La République du Centre, 1er août 2016



Un article 38 attendu

À l'heure actuelle, la loi ne permet pas encore à une agglomération comme Orléans de devenir une métropole, puisque le seuil de population est fixé à 400.000 habitants. Orléans, avec Dijon, serait donc la seule capitale de région à ne pas bénéficier du statut de métropole. Afin de remédier à ce qu'ils considèrent comme une « anomalie », les parlementaires du département, de gauche comme de droite, se sont mobilisés. Ils ont multiplié les contacts avec les ministres concernés, ainsi qu'avec Manuel Valls.

Les élus mettent aujourd'hui tous leurs espoirs dans un projet de loi : « le projet de loi sur le statut de Paris », dont l'article 38 permettrait aux « agglomérations, chefs lieux de région, situées au cœur de zone d'emploi de plus de 400.000 habitants » d'accéder au statut de métropole. Le texte pourrait arriver devant le Parlement, au mieux en octobre, estime Jean-Pierre Sueur, sénateur PS. Et il pourrait très bien être sujet à discussion car le statut avantageux de métropole suscite les convoitises. Les élus orléanais bénéficient de deux alliés de poids dans ce combat : François Rebsamen (PS), maire de Dijon, avec lequel ils font cause commune, et Anne Hidalgo (PS), maire de Paris, qui tient absolument à ce que ce projet de loi sur le statut de Paris soit voté.

Phoca PDF